



DEUXIEME ATELIER SUR LES NORMES NATIONALES DE L'ACTION ANTIMINES A ZIGUINCHOR, SENEGAL

Le deuxième atelier sur les normes nationales de l'action antimines a eu lieu du 18 au 19 mai 2009 à Ziguinchor, au Sénégal.



Le séminaire a été organisé par le Centre National d'Action Antimines du Sénégal (CNMAS). Environ 30 participants venant d'horizons divers de l'action contre les mines du Sénégal y ont été invités. L'atelier avait comme objectif de discuter le projet de normes nationales développé par le CNMAS et de prendre connaissance des commentaires des participants à l'atelier, notamment du représentant du CIDHG. Ces normes couvrent les domaines d'activités suivants :

- > accréditation
- > formation
- > éducation aux risques des mines
- > liaison communautaire
- > marquage du danger
- > déminage
- > enquête
- > manipulation des explosifs
- > NEDEX
- > sécurité au travail
- > supervision
- > inspection post déminage
- > documentation post déminage
- > protection de l'environnement.

Le problème des mines et des restes explosifs de guerre au Sénégal est la conséquence d'un conflit armé interne entre le gouvernement et le Mouvement des Forces Démocratiques de la Casamance qui a duré plus de vingt ans (1982 - 2004). La zone contaminée par les mines s'étend sur l'ensemble de la région de la Casamance, située à l'extrême sud du pays.

Afin de mieux définir l'étendue de la contamination de la région par les mines, Handicap International a mené, d'octobre 2005 à avril 2006, une « Etude d'urgence sur l'impact des mines en Casamance ». Cette dernière a révélé qu'approximativement 11 km carrés de terrain ainsi que 73 km de routes et/ou sentiers étaient suspectés d'être contaminés par des mines. En août 2006, le CNMAS a été créé. En novembre 2007, la Commission nationale et le CNMAS ont entrepris un travail de révision de la stratégie nationale d'action antimines avec notamment comme objectif, l'élimination du problème des mines d'ici à 2016. Dans cette perspective, le Sénégal a planifié, d'une part, de développer ses capacités nationales et institutionnelles sur de nombreux fronts et, d'autre part, d'augmenter les ressources à disposition pour le déminage. Handicap International est actuellement l'unique opérateur dans le pays et compte une équipe de déminage composée de dix démineurs.

Le Sénégal a commencé à développer ses normes nationales en 2008. Une fois une première version réalisée, le CNAMS a sollicité le soutien du CIDHG. De fait, un premier atelier relatif aux normes nationales s'est tenu à Ziguinchor en septembre 2008. Depuis lors, le CNAMS a élaboré plusieurs versions provisoires des normes nationales et les a soumises pour commentaires aux acteurs de l'action contre les mines engagés au Sénégal ainsi qu'au CIDHG. En novembre 2008, le CIDHG a effectué une analyse globale des normes. Les commentaires en résultant ont été pris en compte par le CNAMS qui amenda son projet de normes nationales en conséquence lors du premier trimestre 2009.

L'atelier de mai sur les normes nationales de l'action antimines s'est inscrit dans la continuité des efforts déployés par le CNAMS afin d'obtenir l'approbation des normes par l'ensemble des acteurs. Après une prochaine révision des normes en fonction des conclusions de l'atelier, le CNAMS soumettra pour approbation une version finale au gouvernement du Sénégal.

Pour de plus amples informations sur ce sujet, veuillez contacter M. Faiz Paktian, Chef de la section normes et gestion de la qualité, à l'adresse suivante : f.paktian@gichd.org.